

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

26. Modification des conditions de recrutement de l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services

Présents : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER, Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE, M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN, Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE, M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 29

Absents : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme VITANOSTRA, Mme MARCHAL

Secrétaire : M CUSSENE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :
29/04/2026

Date de publication
ou notification :

26. Modification des conditions de recrutement de l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

La délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2014 a créé un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services d'une commune de 10 000 à 20 000 habitants, à temps complet.

Cet emploi fonctionnel avait vocation à être pourvu par la voie du détachement par un fonctionnaire relevant du grade d'attaché territorial.

Afin de permettre une adéquation optimale entre le profil des candidats et les missions confiées, il est proposé au Conseil municipal de préciser que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant de l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie A.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- **DE PRÉCISER** que l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services est ouvert aux fonctionnaires relevant de l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie A.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ainsi que son premier adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

